

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

RELATIVE À L'INSTAURATION D'UNE PRÉSUMPTION D'EXPLOITATION DES
CONTENUS CULTURELS PAR LES FOURNISSEURS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE -
(N° 2864)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.